



Envoyé en préfecture le 12/07/2020

Reçu en préfecture le 12/07/2020

Affiché le 1 6 JUIL. 2020

ID: 033-200069581-20200701-D2020083-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT, le 01 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à LANDIRAS sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation: 25 juin 2020

<u>Présents</u>: Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Jean-Jacques CHATELIER, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANEY, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Françoise SABATIER-QUEYREL, Jean-Patrick SOULE, Aline TEYCHENEY.

Jean-Gilbert BAPSALLE, Marc GAUTHIER

Absents: Jean-Marc DEPUYDT, Thomas FILLIATRE (pouvoir à F. SABATIER-QUEYREL), Bruno GARABOS (pouvoir à J. DORE), Mariline RIDEAU (pouvoir à D. CAZIMAJOU).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA

Membres en exercice:	43	<u>Votes</u>	
Présents:	39	Exprimés : Abstentions :	42
dont suppléants :	0	, ascertions , minimum	Ü
Absents:	4	POUR:	42
pouvoirs:	3	CONTRE:	0

2020/083

URBANISME - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUJOLS SUR CIRON

Rapporteur: M. A. Queyrens

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

VU le code de l'Urbanisme, notamment son article L153-36 et suivants et L.153-45 et suivants,

VU le schéma de cohérence territoriale Sud Gironde approuvé le 18/02/2020,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols s/Ciron approuvé le 17/12/2007 et modifié le 28/07/2015;

VU la délibération n° 2019/263 en date du 18/12/2019 autorisant le président à prescrire par arrêté la modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme de Pujols s/Ciron.

VU l'arrêté de Monsieur le Président de la CDC Convergence Garonne en date du 20/12/2019 engageant la modification simplifiée n°1 du PLU de Pujols s/Ciron pour répondre aux objectifs suivants :

exonération, en zone UA et UC, lorsque le terrain n'est pas raccordé au réseau collectif d'assainissement, de l'obligation de respect de la distance d'implantation de 3m par rapport aux limites séparatives pour les annexes (hors piscines).

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être mis à la disposition du public,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Rapporteur, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - De mettre à disposition du public pendant une durée de 33 jours, du 07/09/2020 au 09/10/2020, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable à la mairie de Pujols s/Ciron, 16, le Bourg 33210 Pujols sur Ciron, à la Communauté de Communes, pôle urbanisme et environnement 4, route de Branne à Cadillac, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra formuler ses observations sur un registre disponible à la mairie et à la communauté de communes. Les pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet de la commune de Pujols s/Ciron (http://www.pujols-sur-ciron.fr), ainsi que sur le portail urbanisme de la communauté de communes (https://urbanisme.convergence-garonne.fr).

Envoyé en préfecture le 12/07/2020

ID: 033-200069581-20200701-D2020083-DE

Reçu en préfecture le 12/07/2020

Affiché le



Article 2 - Le dossier comprend:

- le dossier de modification simplifiée
- les avis des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 d
- l'avis de l'autorité environnementale

Article 3 – Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, les lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie et à la communauté de communes au pôle urbanisme et environnement.

L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Article 4 – A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le Président de la Communauté de communes.

Ce dernier ou son représentant présentera au Conseil communautaire le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et à la mairie de Pujols-sur-Ciron durant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la CDC;

Le Président.

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, -informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestia

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté d

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes	
Nature de l'acte :	Délibérations	
Numéro de l'acte :	D2020083	
Date de la décision :	2020-07-01 00:00:00+02	
Objet:	MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU	
	DOSSIER DU PLU DE PUJOLS SUR CIRON	
Documents papiers complémentaires :	NON	
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme	
Identifiant unique :	033-200069581-20200701-D2020083-DE	
URL d'archivage :	Non définie	
Notification:	Non notifiée	

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-200069581-20200701-D2020083-DE-1-1_0.xml	text/xml	884
Nom original :		
2020_083_ URBANISME_ MODA MISE A DISPO DU PUBLIC	application/pdf	101830
DU DOSS DU PLU DE PUJOLS SUR CIRON.pdf		
Nom métier :		
99_DE-033-200069581-20200701-D2020083-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	101830

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message	
Posté	12 juillet 2020 à 19h43min44s	Dépôt initial	
En attente de transmission	12 juillet 2020 à 19h43min49s	Accepté par le TdT : validation OK	
Transmis	12 juillet 2020 à 19h43min51s	Transmis au MI	
Acquittement reçu	12 juillet 2020 à 19h44min01s	Reçu par le MI le 2020-07-12	

